



## Procès-verbal

### Conseil Municipal du 27 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGET ET UN

Le vingt-sept mai,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoquée s'est réuni en séance publique à 19h, salle de la Halle en Verre, sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Maire d'Ambilly.

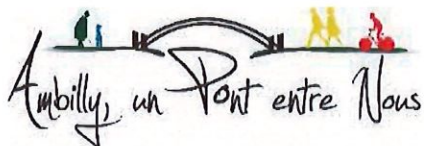
Date de la convocation : 20/05/2021

Présent(es) : Monsieur Guillaume MATHELIER - Madame Bertilla LE GOC - Monsieur Laurent GILET - Madame Carole DARCY - Monsieur Abdelkrim MIHOUBI (par visioconférence)-Mme Geneviève GANTIN - Monsieur Guillaume SICLET -Mme Maria-Helena DORA (par visioconférence)- Monsieur Apdullah KAYGISIZ - Madame Marie-Elisabeth BAILLY (par visioconférence)- Monsieur Jacques VILLETTE - Madame Rabia HADDADI - Monsieur - Monsieur André SAURON - Madame Christiane BORGIS - Monsieur Yasin SEN (est arrivé à 19h28 et prend part au vote de la délibération n°2021-039) - Madame Maria TOURAINE - Monsieur Burim CERIMI - Monsieur Hervé FEARN - Madame Gaelle LEGAI-PERRET (par visioconférence)- Monsieur Roland MARTIN - Monsieur François LIERMIER - Madame Nathalie BAUER - Madame Christiane GROS - Monsieur Julien FERAUD- Madame Sandrine CHAUVET - Monsieur Mohamed EL BAKI.

Absent(es)

Monsieur Noël PAPEGUAY et Mme Dalina EYENGA

Madame Antoinette MAURER représentée par Monsieur Guillaume MATHELIER par pouvoir en date du 27/05/2021



**M. le Maire.-** Avant de commencer ce conseil municipal, je souhaiterais remercier ceux qui sont présents ici et ceux qui sont en ligne. Je voudrais vous présenter Christophe MARTIN. Christophe MARTIN rejoint l'équipe technique, aménagement et urbanisme, une équipe un peu large qui, ces temps-ci, travaille beaucoup en direct avec Carole DARCY notamment sur l'école de la Maison Carrée et la cuisine centrale. Christophe MARTIN est notre chargé de projet. Nous avons délibéré au sujet de sa venue au sein du conseil municipal et nous avons de nombreuses missions à lui confier. Pour ceux qui travaillent sur ces projets, vous aurez donc l'occasion de le rencontrer. Je le remercie de sa présence parmi nous ce soir.

*M. le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.*

**M. le Maire.-** Très bien. Le quorum est largement atteint, nous pouvons donc délibérer. Je vous remercie.

Mme Bertilla LE GOC est désignée secrétaire de séance.

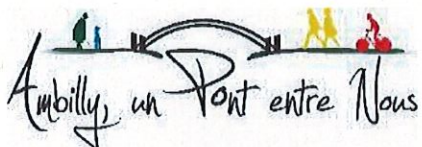
**M. le Maire.-** Je vais faire un point d'actualité. C'est une nouveauté. Lorsque des choses sont à dire sur la commune, je me permettrai de faire un point très rapide. Il permet de lister l'ensemble des informations passées de conseil municipal à conseil municipal.

Vous avez dû voir que nous mettons en place une mutuelle communale. Vous pouvez consulter le flyer qui est ici et nous avons réalisé une vidéo avec Laurent GILET. Nous nous sommes bien amusés et nous avons effectué de nombreuses prises pour essayer d'avoir les choses les plus correctes et les plus fluides. Cela reste un travail un peu délicat, mais nous y arrivons petit à petit. Ces questions sont parfois un peu techniques et difficiles à traduire en peu de mots. Cette mutuelle communale commence déjà à connaître un certain succès. L'ensemble des rendez-vous organisés avec l'association chargée de ce sujet sous la direction du CCAS d'Ambilly sont pris.

Nous avons également initié le rapprochement, et non la fusion, entre les clubs de foot d'Ambilly et l'USAG, l'Union Sportive Annemasse Gaillard. Annemasse et Gaillard avaient préalablement fusionné et nous avons initié le rapprochement entre les deux clubs.

*Arrivée de M. Roland Martin.*

**M. le Maire.-** Pourquoi ce rapprochement ? Il faudrait poser la question aux présidents des clubs qui seraient les mieux à même de répondre. Je ne peux être qu'une part de leur porte-parole. La majorité de la réflexion vise à accroître l'impact à la politique sportive, notamment à l'égard de la jeunesse, ce qui intéresse tout particulièrement la commune dans ce cadre. Je précise qu'en qualité de maire, je ne réalise aucune ingérence dans les affaires des clubs. Si les clubs se sont mis d'accord, je pense que c'est parce que c'était le bon moment. Nous en parlions déjà il y a quelques années et à cette époque, l'impulsion était même plutôt communale. Les clubs n'avaient pas saisi cette chance à ce moment-là. Il semble que ce soit désormais le cas. On constate une belle entente entre les



deux présidents, M. PINGET et M. CHASSAT, ainsi qu'un vrai projet sportif et on ne peut que s'en réjouir.

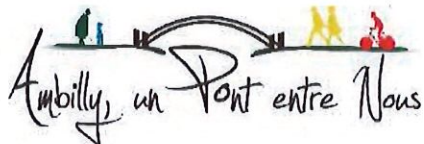
Une petite précaution cependant. Le numéro et l'affiliation du club d'Ambilly sont simplement en sommeil. Si cette alliance se passait mal, le club d'Ambilly pourrait revenir avec son numéro d'agrément et le nom de son club. Pour l'instant, il ne s'agit donc pas de fusion, comme je le précisais tout à l'heure, mais d'union. Je vous invite à rencontrer les bénévoles, et toute l'équipe qui entoure ce nouveau club qu'est l'Union Sportive Annemasse Ambilly Gaillard.

J'ai aussi participé – sans signer pour le moment – à l'accord pour l'IFSI. Nous aurons peut-être l'occasion d'en parler tout à l'heure, Guillaume SICLET présentera cette délibération. J'en suis fier, très fier même. Quoique l'on en dise, quoique je puisse entendre et parfois lire, c'est mon bébé. Je le redis ici : sans mon action et celle de ma municipalité à l'époque, il n'y aurait pas eu l'IFSI sur Ambilly. Cela peut éveiller certains doutes parfois, mais lorsque des choses sont faites, c'est parfois bien aussi de le reconnaître. L'IFSI, en tout cas pour nous, est un point important. C'est le point central, le point de départ du reste de campus de formation supérieure que je défends à Annemasse Agglomération à travers mes délégations par ailleurs.

Vous êtes peut-être également informé des avancées concernant le réseau de chaleur. Je crois que nous aurons l'occasion d'en parler aussi un peu plus tard, puisqu'il y a des questions autour de ce réseau de chaleur. Mais nous pouvons déjà dire que nous avons près de trois mois d'avance sur les travaux. Il ne s'agit pas d'en tirer une quelconque gloire. Quand les travaux avancent bien, tant mieux. Il s'agit d'une information. Nous le dirons de la même manière, en toute honnêteté, lorsque les travaux prendront du retard, car c'est le cadre de n'importe quel chantier. Cette avance est tout de même assez rare pour être remarquée, mais nous regarderons au final ce qu'il en est. Je me garderai bien de dire que les travaux avancent vite et qu'il en sera toujours ainsi. Nous sommes conscients des aléas potentiels.

Vous avez également été informé de la démolition de la Bioussaie. Enfin ! Je crois qu'il s'agissait d'un élément partagé par les uns et par les autres. De mon côté, j'ai seulement demandé que l'on regarde et que l'on juge sur pièce. C'est vrai que les travaux avaient pris un peu plus de temps en raison notamment du confinement. Mais aujourd'hui, la démolition de l'immeuble de la Bioussaie est enfin achevée. Elle évitera les squats futurs et supprime cette verrue de cet endroit. C'était un réel besoin. La pression que j'ai exercée auprès d'UrbanEra et d'Annemasse a fonctionné et nous a permis de gagner quelques mois, même si cela n'a pas toujours été évident.

Vous avez également pu constater le retour des « Mercredis au Parc » et surtout de l'évènementiel culturel sur la commune. Je vous invite les uns et les autres à venir – avec vos enfants pour ceux qui en ont, ou même sans enfant – profiter de cette belle programmation. Je tiens à remercier Mme DORA et M. VILLETTE de s'y être attachés à mes côtés. Nous avons pu faire en sorte que ces « Mercredis au Parc » et plus largement tout l'évènementiel, dont l'Atelier au Cube situé sur la rue de Genève, puisse redémarrer. L'évènement « La nuit est belle » a été la première pierre à l'édifice. La nuit aurait pu être plus



belle sans le couvre-feu et avec un temps plus beau, mais elle a quand même été belle. Il est important pour nous de mener ce genre d'actions. C'est d'ailleurs une réflexion que nous avons menée de façon plus large, puisque la majorité de nos lampadaires et autres éclairages réduisent d'intensité la nuit dans ce cadre-là, suite à ces recommandations et à ce travail avec le muséum d'histoire naturelle de Genève.

Avant dernier point. Je vous garde le dernier sur les communaux d'Ambilly parce qu'une information importante est tombée tout à l'heure. Avant-dernier point, vous aurez pu le remarquer ou pas, dans le cadre de mes prérogatives directes, j'ai embauché une société de sécurité – cela fait déjà presque un mois maintenant – le mercredi et le samedi, en plus de nos services déjà présents – service de nettoyage, parfois d'animation – pour le parc. Le but est surtout d'obtenir des rapports d'intervention, des petites sécurisations en cas de besoins, ou parfois lorsque des problèmes surviennent. Cela nous permet d'être informés, sachant que c'est toujours un peu plus compliqué le week-end, et que le mercredi, le parc est largement utilisé – et c'est tant mieux – par les uns et les autres.

Concernant le dernier point, je tenais à vous faire part des dernières informations en toute transparence. Nous avons reçu tout à l'heure un e-mail – peu plaisant, mais cela fait partie de la vie de ce dossier – sur les Communaux d'Ambilly.

Il s'agit d'un e-mail envoyé par nos avocats fiscalistes qui sont à Genève et qui se battent féroce­ment contre l'administration fiscale pour faire reconnaître la commune d'Ambilly comme commune : « *Nous nous sommes entretenus comme annoncé* », nous disent les avocats, « *avec M. BACH aujourd'hui, au sujet de votre dossier. M. BACH nous a indiqué que compte tenu de la complexité du cas, celui-ci a été discuté avec l'administration fédérale des contributions. Après analyse, l'administration fiscale cantonale genevoise, AFC-GE, parvient à la conclusion qu'elle ne peut entrer en matière sur votre demande pour les motifs suivants : d'un côté, votre commune ne tombe pas sous le coup de l'article 9 alinéa 1 qui vise les personnes morales exonérées pour but d'utilité publique, compte tenu du fait que vous êtes une commune.* » Nous ne sommes pas une personnalité morale, par exemple, au même titre que pourrait l'être une fondation. Cela constitue un peu une nouveauté. Je vous avoue qu'il s'agissait d'une des possibilités d'améliorer la situation si nous n'avions pas une taxation zéro. C'est donc plutôt une mauvaise nouvelle.

« *De l'autre, vous ne pouvez pas bénéficier de l'article 9 alinéa 1 qui vise les communes, dans la mesure où vous n'êtes pas une commune genevoise.* » Je crois que c'est un élément que nous avons compris. « *Par ailleurs, l'AFC-GE nie que la condition du désintéressement est réalisée dans votre cas. Certes, elle reconnaît que la création de logements sociaux poursuit un but d'utilité publique* », nous l'avions mis en avant, « *mais est de l'avis que transmettre les droits de superficie à des promoteurs qui s'occuperont de créer des logements sociaux ne satisfait pas à cette condition. Nous comprenons de leurs explications que l'AFC-GE pourrait entrer en matière dans l'hypothèse où la commune aurait construit et détenu des logements sociaux* ». Là, il s'agit clairement de « foutage de gueule ». Se présenter comme bâtisseur de l'autre côté de la frontière nous aurait posé d'autres problèmes avec l'administration française. Il faut donc à un moment se garder de tout cela. C'est donc un peu compliqué.



« Nous considérons que l'AFC-GE prend une approche très technique et formaliste, principalement dictée par la position de l'administration fédérale des contributions, sans tenir compte des efforts importants entrepris par votre commune pour le canton. Cela nous semble regrettable. Nous avons demandé à M. BACH un délai d'un mois avant de nous communiquer la position définitive, afin d'évaluer avec vous la possibilité de faire une dernière démarche auprès de la conseillère d'État. Nous pourrions en effet adresser un dernier courrier à Mme FONTANET, bien que les chances de succès d'une telle démarche nous semblent limitées au vu de sa première prise de position dans ce dossier. Alternativement, la décision de l'AFC-GE pourra toujours faire l'objet d'une réclamation puis d'un recours devant les instances judiciaires. Il s'agit toutefois d'un dossier à forte composante politique et dont l'issue judiciaire est très incertaine. Nous vous proposons d'en discuter brièvement en début de semaine prochaine. » Le mail est signé par Mme BUSCA BONVIN et M. Andrio ORLER qui sont donc nos deux avocats. Il ne s'agit pas forcément d'une bonne nouvelle, elle est même pire que ce qui était attendu. Il va donc falloir être encore plus habile, à mon avis. Nous nous battons, non pas contre des moulins à vent, mais cela va être un peu compliqué, car le débat est assez déséquilibré. Je vais faire des propositions à nos avocats la semaine prochaine, je les rencontre lundi. Il n'y a donc pas lieu de débattre sur ce point ce soir, mais il me semblait nécessaire de faire ce point d'actualité.

Je vais donc proposer à nos avocats, dans un premier temps, de réactiver Bercy. En effet, il faut que Bercy rentre ici en matière, car il existe quand même des difficultés techniques sur ce dossier. C'est la première chose. Nous allons également certainement écrire à Mme FONTANET, expliquer à nouveau ces éléments, mais sans grand espoir de ce côté. Par la suite, j'inscrirai ce point dans un conseil municipal et lorsque nous aurons reçu la décision, je proposerai une délibération. Je pense également que nous serons amenés à déposer un recours devant les instances judiciaires suisses pour faire valoir nos droits. Une partie du droit européen devrait pouvoir entrer en la matière. Tout cela peut être long, prendre du temps, mais je pense qu'il est nécessaire de défendre la commune bec et ongles sur cette question. C'est notre dossier, quelque chose qui nous a animés pendant 13 années, je ne compte pas considérer, et faire considérer de l'autre côté de la frontière, que la commune d'Ambilly serait un acteur privé comme les autres vu son engagement dans tous les projets intercommunaux et du Grand Genève. Ce point d'actualité n'ouvre pas forcément de débat, mais permet, à vous ainsi qu'aux Ambilliens, de connaître en toute transparence les dossiers qui sont en cours.

Nous allons pouvoir entrer en matière sur le conseil municipal.

- **Approbation du PV du 25 février 2021**

Le procès-verbal de la séance du 25 février n'a pas fini d'être rédigé par la société qui s'en occupe, donc je le reporte au prochain conseil municipal.

Nous avons peu de délibérations ce soir, mais pour autant très importantes, notamment politiquement par rapport à notre avancée dans notre programme municipal. Je vais laisser la parole dans un premier temps à Carole DARCY sur la création de deux postes non permanents au service enfance- jeunesse. Mme BAILLY prendra ensuite le relais sur la



création d'un poste permanent chargé des affaires foncières et immobilières. Mme BAILLY enchaînera sur le contrat d'apprentissage, également au service Ressources Humaines. Mme BAILLY continuera sur la création d'un emploi de conseiller numérique et je compléterai sur cette question-là. Sur la convention d'association pour la mise en œuvre du projet de construction IFSI-Grand Forma, je laisserai la parole à Guillaume SICLET et compléterai le cas échéant. Guillaume SICLET prendra également la parole sur l'opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme.

Sur les questions diverses, comme nous l'avions précisé la dernière fois, la minorité pourra lire ses questions et nous aurons à cœur d'y répondre de la meilleure des manières possibles, en essayant de vous apporter des réponses concrètes, parce que c'est souvent ce que vous réclamez. Madame DARCY, je vous laisse la parole sur la première délibération.

## **1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **1° Délibération N° 2021-037 : Création de deux postes non permanents – service Enfance (Suite à une erreur de plume, délibération renumérotée n°043)**

**M. Le Maire.-** Madame DARCY, je vous laisse la parole sur la première délibération.

**Mme Carole DARCY.-** Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La délibération N° 2021-037 : création de deux postes non permanents – service Enfance. Au début de la rentrée scolaire, M. Yasin SEN et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer des parents d'enfants scolarisés sur la commune, en situation de handicap, et qui n'ont actuellement pas accès aux services extrascolaires, à savoir la garderie, la cantine, le mercredi et les vacances scolaires. Pourquoi n'y ont-ils pas accès ? Parce que nous n'avons pas de personnel formé à l'accueil de ces enfants en situation de handicap. M. Yasin SEN et moi-même avons essayé de trouver des solutions au niveau de différentes structures ou d'associations. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à trouver une solution satisfaisante. De ce fait, nous avons décidé qu'il était vraiment temps d'agir au niveau de la commune pour pouvoir accueillir ces enfants et qu'ils puissent bénéficier comme les autres de ces accueils mis à disposition par la commune.

*(Délibération n° 2021-043, annexée au procès-verbal)*

**Mme Carole DARCY.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. Le Maire.-** Pas de questions, pas de remarques ? Nous allons donc procéder au vote. Je tiens particulièrement à cette délibération et je te remercie Carole, puisque c'est ton projet. Tu l'as porté au départ avec Yasin, mais c'est ton projet. C'est sur la constatation d'un fonctionnement qui ne fonctionnait pas – c'est un peu tautologique, mais il y a des



fonctionnements qui ne fonctionnent pas – que nous avons décidé de prendre cette orientation politique. J'en suis très fier. Étant confronté moi-même au handicap, je comprends toutes les difficultés. Et dans les écoles, on voit aujourd'hui que le handicap se vit mieux dans un milieu inclusif. Pour le regard des autres, mais aussi pour les enfants et leur apprentissage. C'est donc une délibération importante, parce qu'elle montre une volonté politique claire à ce niveau-là.

**Mme Carole DARCY.-** Je me permettrai de rajouter que nous avons aussi établi un plan de formation sur trois ans pour que tous les animateurs, y compris les ATSEM, puissent bénéficier de formations afin de pouvoir développer les compétences nécessaires pour accueillir les enfants en situation de handicap.

**M. Le Maire.-** Très bien. Nous procédons au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**La délibération N° 2021-043 est adoptée à l'unanimité.**

**M. Le Maire.-** Mme BAILLY me dit qu'il y aurait des problèmes de son. Est-ce que cela coupe aussi pour les autres en ligne ?

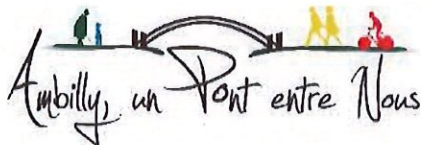
**M. Helena DORA.-** Non. Moi, j'ai une bonne qualité de son.

## **2° Délibération N° 2021-038 : Création d'un poste permanent – Chargé(e) des affaires foncières et immobilières**

**M. Le Maire.-** Cela doit être un problème de connexion chez toi, donc je vais présenter les délibérations. Concernant le chargé des affaires foncières et immobilières, il s'agit d'un poste que nous voulions créer déjà depuis fort longtemps. C'est un poste qui, aujourd'hui, est totalement nécessaire. L'opposition avait d'ailleurs proposé et demandé un tableau, notamment sur l'ensemble des acquisitions foncières. Ce tableau est en cours. Il est pour l'instant réalisé en interne avec les moyens que nous avons, mais il est en cours. Il vous sera donné de la façon la plus complète possible, car nous l'avons largement complété, dans les prochaines semaines ou prochains mois, je l'espère. Cela permet d'avoir une visibilité sur l'ensemble. Il s'agissait souvent de services qui collaboraient entre eux, mais le résultat était un peu éparé. Certains s'occupaient des loyers, d'autres de la pure question du fonctionnement et d'autres de la question technique. Aujourd'hui, nous essayons de regrouper l'ensemble et de faire en sorte que tout cela soit bien géré.

Ce poste est assez largement ouvert, car il peut y avoir des profils un peu mixtes. Certains sont plus sur le niveau administratif, mais gèrent bien les choses, d'autres sont plus sur le côté technique, mais connaissent aussi l'ensemble de l'administration. Cela nous permet aussi de mieux suivre nos liens et nos relations avec l'EPF. Le suivi existait et s'effectuait auparavant au service urbanisme, mais c'est toujours un peu plus compliqué avec l'ensemble des projets qui naissent.

*(Délibération n° 2021-038, annexée au procès-verbal).*



**M. Le Maire.-** Y a-t-il des questions ? Oui.

**M. Julien FERAUD.-** Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Tout d'abord, effectivement, nous avons relevé – pas forcément un mauvais suivi – une absence de suivi pendant une certaine période, en particulier sur les biens à vocation locative de la commune. Nous vous rejoignons donc sur ce constat.

Pour autant, nous ne sommes pas persuadés de la nécessité d'avoir un poste dédié pour prendre en charge ces responsabilités. Il nous semble, dans le cadre d'une commune d'une taille relativement modeste de 6 000 habitants, que c'est une tâche qui pourrait être suivie par le département de l'urbanisme. Une fois celui-ci complet, évidemment. C'est pourquoi nous ne pensons pas accepter, ou en tout cas approuver, cette délibération. Nous pensons effectivement ne pas vous suivre sur la nécessité de créer un poste plein pour ce suivi.

**M. Le Maire.-** Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Nous allons procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération N° 2021-038 est adoptée à la majorité avec 20 voix POUR et 6 votes CONTRE (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. EL BAKI)**

*(Arrivée de M. Yasin SEN)*

*Monsieur Yasin SEN arrive en séance.*

### **3° Délibération N° 2021-039 : Contrat d'apprentissage – service ressources humaines**

**M. Le Maire.-** Nous avons l'habitude de prendre des apprentis dans nos services. Je le dis aussi sans ambages : aujourd'hui, nos jeunes ont des difficultés à trouver des stages et encore plus des apprentissages dans les entreprises. Ils viennent nous voir en nous expliquant qu'un entrepreneur les a pris en stage puis ne veulent plus les garder. Et cela arrive très régulièrement ces temps-ci. Les raisons sont multiples, mais il s'agit essentiellement du fait que certaines entreprises qui se trouvent déjà en difficulté connaissent également un problème d'encadrement dû à la crise sanitaire. Cela n'est donc pas forcément évident. C'est un peu moins le cas des collectivités locales, parce que nous avons une continuité administrative tout autre. Cela devient donc très délicat.

Au-delà de la difficulté de ces jeunes de trouver un apprentissage, c'est de notre intérêt, mais aussi notre devoir de prendre des apprentis dans nos collectivités. Il s'agit d'ailleurs d'une politique qui a été largement menée par le conseil départemental depuis des années. Le conseil départemental a beaucoup fait pour l'apprentissage et embauche un grand nombre d'apprentis. Annemasse Agglomération s'est largement engagé sur le sujet. J'ai porté ce dossier de l'apprentissage au dernier mandat, accompagné de Bernard





BOCCARD, maire de Cranves-Sales et chargé de l'économie. Nous détenons aujourd'hui une labellisation sur l'apprentissage au niveau d'Annemasse Agglomération.

L'apprenti trouve donc parfaitement sa place et son utilité chez nous. Il est en capacité d'améliorer les prestations qui sont données à nos agents dans le service, tout en apprenant. Il nous procure donc un gain réel, qualitatif et quantitatif, sur un certain nombre de tâches du quotidien.

*(Délibération n° 2021-039, annexée au procès-verbal)*

**M. Le Maire.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Tel n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

*(Il est procédé au vote)*

**La délibération N° 2021-039 est adoptée à l'unanimité.**

#### **4° Délibération n° 2021-040 : création d'un emploi de conseiller numérique**

**M. Le Maire.-** L'emploi de conseiller numérique, c'est une opportunité qui nous est offerte, notamment dans le cadre de la crise covid et de l'accélération de la marche numérique des collectivités et de la société, de mobiliser le numérique pour rapprocher ceux qui seraient éloignés des services numériques. Pour nous, cela procure un avantage dans un certain nombre de services. Nous avons effectué beaucoup de numérisation avec, par exemple, l'Espace citoyens, les services en ligne proposés, les paiements en ligne concernant le périscolaire, la cantine ou autre. Un certain nombre de démarches peuvent être faites, mais on constate que ce n'est pas toujours évident à mettre en œuvre. Le but est souvent de mettre en œuvre des actions de conseil, mais surtout de pouvoir accompagner les publics plus éloignés du numérique, notamment les personnes âgées ou les personnes précaires qui ont besoin de faire un grand nombre de démarches numériques et qui n'ont pas toujours les outils. Il ne s'agit pas forcément d'un manque de formation ou autres, mais parfois d'un manque d'outils pour le faire.

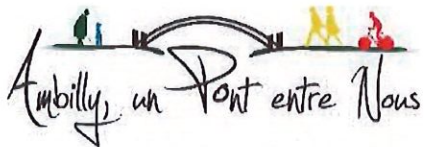
*(Délibération n° 2021-040, annexée au procès-verbal).*

**M. Le Maire.-** Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

**M. François LIERMIER.-** Merci, Monsieur Le Maire. Bonsoir à toutes et tous. J'avais une remarque par rapport à l'accompagnement des enfants. Nous avons pu constater, durant la période covid, les difficultés des familles qui n'avaient pas forcément d'ordinateurs ou de tablettes à leur disposition. Dans ce projet, nous engageons quelqu'un. Mais je pense que ce n'est pas du tout suffisant et que l'on devrait aller vers d'autres actions, comme le prêt d'équipements pour les plus jeunes des écoles.

**M. Le Maire.-** Cela existe déjà. Notamment avec les écoles.

**M. François LIERMIER.-** Oui, l'accompagnement est une chose. Mais je pense qu'il y a un état des lieux à faire, et que beaucoup de familles ont manqué d'équipement.



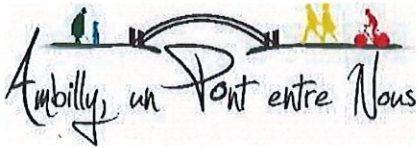
**M. Le Maire.-** Je vous le dis à nouveau : « C'est déjà le cas ». Les familles ont été soutenues pendant cette période, notamment dans le cadre de l'école. Maintenant, si on met en place ce type d'accompagnement, c'est aussi pour repérer, au-delà de la problématique des outils, celle de l'accès et du fonctionnement de ces outils. Il y a donc derrière des campagnes de sensibilisation, notamment chez les plus jeunes, sur les méfaits et les difficultés des réseaux sociaux ou d'apprentissage lié à un certain nombre d'outils numériques, puisqu'ils le font à l'école. C'est cela qui est mis en jeu. Les directrices d'école se sont montrées très attentives, et nous étions derrière pour aider, à ce que les enfants qui pouvaient se trouver en difficulté ne le soient pas puisque l'école a été faite à la maison avec les outils numériques. Dans la pratique, en tout cas chez les plus jeunes et plus particulièrement à la primaire, il y a eu très peu de visios. Il s'agissait plus d'envois par mails ou ce genre de choses. Nous avons également mis en place à l'époque, pour les familles qui avaient des problèmes d'impression, par exemple, un système qui permettait d'imprimer et de donner les documents aux enfants et aux familles.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Oui.

**M. Julien FERAUD.-** J'ai simplement une remarque. Je vous rejoins sur la nécessité d'accompagner les publics qui ont un accès difficile ou limité aux outils numériques. Pour autant, je reste circonspect sur la nécessité d'engager une personne pour le faire. Je comprends bien l'existence de l'effet d'aubaine avec les aides apportées sur ce poste. Néanmoins, pour moi, il reste un point d'interrogation sur la réalité d'un besoin. Est-ce que nous n'exploitons pas cet effet d'aubaine sans en avoir nécessairement besoin ? Je pense que l'on pouvait faire des actions visant à sensibiliser ces publics qui n'ont pas accès aux outils numériques, sans pour autant créer un poste à temps plein et permanent sur cette question.

**M. Laurent GILET.-** L'aubaine et le constat d'un éventuel problème est fait à l'échelle de la France parce que cela concerne absolument tout le monde. Les jeunes effectivement, mais lorsqu'on observe la manière dont on utilise le numérique, très peu de personnes l'utilisent correctement. De nouveaux enjeux apparaissent, de plus en plus critiques, sur le fait que l'on peut utiliser le numérique sans limites. On a l'impression que ce n'est rien du tout de télécharger des films, de passer du temps connecté. Mais cela entraîne de gros impacts écologiques en termes de consommation d'énergie. On peut tous être concernés par une formation au numérique. Je pense que même parmi nous, s'il y en a trois ou quatre qui pourraient revendiquer d'être de très bons utilisateurs du numérique, tous les autres ont besoin au moins de formations.

Il y a ensuite le problème de l'accès au matériel. Et là, c'est ce que vous disiez, Monsieur LIERMIER, on entre sur une autre problématique. Mais ce genre de conseiller est indispensable dans une société où le numérique s'impose partout. Je me permets de parler de cela parce que j'ai eu le privilège d'être proposé comme vice-président en charge du numérique à l'Agglo. La problématique du numérique concerne tout le monde. Ce genre de conseiller va permettre un accès à certaines personnes, mais également de sensibiliser à l'utilisation classique du numérique pour tous ceux qui pensent ne pas avoir de problèmes dans ce domaine. Il suffit de regarder la manière dont on gère nos mots de passe, toutes ces failles qui peuvent apparaître et qui apparaîtront de plus en plus. Il est possible d'attaquer le



domaine de l'eau, de l'électricité, n'importe quoi. Toute notre vie tourne autour du numérique et nous sommes tous des portes éventuelles d'accès pour des pirates ou pour des problèmes. On se dit que l'on sait, mais quand on observe la pratique, nous sommes quand même tous de très mauvais élèves.

Donc ce type de conseiller, je ne pense pas que ce soit un effet d'aubaine. Si autant de postes sont proposés sur l'ensemble de la France, c'est qu'il s'agit d'un réel besoin. Sur notre collectivité, à la mairie, je pense qu'effectivement, il y a de quoi faire. Et à l'échelle de l'Agglo, tout le monde pense que c'est la solution pour résoudre le problème que va générer le numérique. Il ne s'agit que d'un tout petit bout de la lorgnette, mais qui est, je pense, indispensable au plus vite.

**M. Le Maire.-** Merci de cette réponse. M. MIHOUBI en ligne – un peu souffrant par ailleurs, j'espère que ça va – lève la main.

**M. Abdelkrim MIHOUBI.-** Oui, je ne voulais pas vous contaminer. J'essaie de rebondir un peu sur ce que disait M. LIERMIER et M. FERAUD sur la nécessité de faire d'autres actions que celle d'embaucher un conseiller. Si on n'embauche pas de conseiller, on ne peut pas faire d'actions. Ce conseiller pourra nous permettre de déceler les problématiques dans notre commune.

Il faut également savoir qu'il existe déjà un service numérique à destination des personnes âgées, des jeunes et de tout type de personnes, situé 8 rue du Jura, et qui est très mal utilisé. Il ne reçoit que des personnes âgées et des personnes qui soi-disant ne savent pas utiliser le numérique. Ce service pourrait travailler plus en collaboration avec le service jeunesse, ainsi que le service technique. Nous avons aussi des problèmes avec les services techniques qui sont plus manuels que numériques. Je pense que dans toutes les situations, cette personne pourrait être utile dans ce sens-là. Si nous ne partons pas dans ce sens, nous ne pourrons jamais faire d'actions comme celles que propose M. LIERMIER. Ces actions peuvent être de plus en plus avantageuses par rapport à ce système.

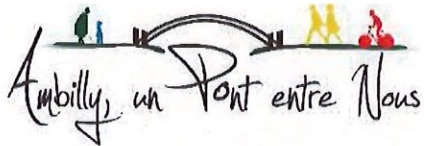
**M. Le Maire.-** Merci Abdelkrim. Je crois que l'ensemble des choses a été dit. Monsieur FERAUD.

**M. Julien FERAUD.-** Je souhaite juste répondre à M. MIHOUBI. Je reste néanmoins sur ma position. Nous n'avons pas forcément besoin d'un emploi temps plein pour lancer des actions. En particulier, s'il existe un besoin de formation, nous pouvons faire venir un formateur pour le temps nécessaire, pour que le personnel municipal soit mieux sensibilisé aux outils numériques. Je reste peu convaincu de la nécessité de création de ce poste.

**M. Le Maire.-** Connaissez-vous le prix d'un formateur à l'heure ?

**M. Abdelkrim MIHOUBI.-** C'est ce que j'allais vous dire.

**M. Julien FERAUD.-** Il existe différents niveaux de prix, Monsieur le Maire. J'imagine que cela peut aller de 50 euros à plusieurs centaines. Tout dépend de la formation,



on ne demande pas à les former à des concepts informatiques très complexes. S'il s'agit d'une initiation aux outils informatiques, je pense que l'on peut trouver des formateurs à 50 euros hors taxe de l'heure.

**M. Le Maire.-** Je vous mets au défi de le faire. Si vous connaissez de bons filons, je suis prêt à les prendre. Mais ce ne sont pas ces prix-là, Monsieur FERAUD. Je pense que tout a été dit ?

**M. Laurent GILET.-** Nous parlons ici de conseiller numérique. Il ne s'agit pas spécialement d'un formateur. C'est une personne qui est là pour tous ceux qui, de toute façon, n'y arriveront pas avec le numérique parce qu'elles ont des incapacités ou des allergies, qui vient faire le lien entre les modes de contact des différentes administrations, qui se numérisent de plus en plus, et la réalité. Tous les gens qui peuvent effectuer des démarches sur papier, mais qui ne parviennent pas à le faire sur ordinateur et qui peut-être n'y arriveront jamais. Est-ce qu'il est toujours nécessaire de se battre pour former des gens qui ne veulent pas, qui n'aiment pas ? Cela peut être un sujet intéressant, mais former quelqu'un qui ne veut pas l'être, c'est juste gaspiller de l'argent. De plus en plus de démarches ne peuvent se faire que de manière numérique et informatique. Ces personnes avaient l'habitude de se retrouver dans des associations ou au CCAS. Mais il y a une forme de spécialisation, le service qui est bon à tout faire commence à disparaître. Chacun est à sa tâche, tout en essayant d'être le plus humain possible.

Pour certaines personnes, ce conseiller numérique représente juste l'interface entre la machine et un document CERFA papier qu'elle serait capable de remplir. Il n'effectue pas de formation, mais aide seulement l'utilisateur à utiliser une machine. Ces usagers vont considérer cela comme un service, ils vont revenir auprès de cette personne parce qu'ils auront confiance. C'est un peu l'écrivain public qui n'écrit plus maintenant. Un écrivain numérique.

**M. Le Maire.-** Tu peux rester un écrivain public numérique. Carole ?

**Mme Carole DARCY.-** J'ai juste une question. Je ne suis pas tout à fait sûre d'avoir compris vos propos, Monsieur FERAUD. Je m'excuse si jamais ce n'était pas le cas. Vous préféreriez que nous prenions un prestataire pour former des habitants de la commune qui ne savent pas forcément utiliser le numérique, plutôt que de créer cet emploi de conseiller numérique avec les subventions correspondantes ? Sachant que pour former des gens, il faut également acheter des logiciels, et je ne pense pas que cela rentre en compte dans les subventions. La commune devra également payer des licences de logiciels pour que le conseiller numérique puisse former les gens.

**M. Julien FERAUD.-** Ma réponse avait été faite à M. MIHOUBI qui a évoqué les besoins internes de la municipalité en termes d'utilisation des outils informatiques. Je répondais spécifiquement sur cet aspect-là. J'entends bien que nous n'allons pas proposer des formations à l'ensemble des habitants d'Ambilly sur l'outil informatique.

**M. Le Maire.-** J'éprouve des difficultés à faire la synthèse parce que j'ai l'impression que la prise de parole de M. FERAUD n'est pas tout à fait identique à celle de M.



LIERMIER. Il y a des nuances de gris. J'irai plutôt sur la tendance donnée par M. LIERMIER, c'est-à-dire que l'on a parfois pensé à aller loin, mais qu'il faudrait aller plus loin dans ce domaine. Sur l'attention que nous devons avoir sur les outils, la machine, mais aussi sur l'accompagnement qui est derrière. Il existe de réels besoins. Je pense que vous sous-estimez totalement ce besoin-là auprès des publics, notamment auprès des plus jeunes.

Si nous devons former en interne, il serait compréhensible que l'on fasse appel à un prestataire. Ce ne serait pas un tarif de 50 euros, même hors taxe, et même s'il est possible de discuter en fonction du niveau de la prestation. En attendant, ce n'est pas forcément le but sur le principe. Par contre, ce conseiller numérique va s'adresser à la BIMAG, aux enfants, aux plus jeunes. Il va animer la commune au niveau numérique. C'est cet objectif-là. À partir de ce moment-là, on rangera ce que vous avez dit comme étant un point de vue différent sur une option différente, et nous respecterons votre point de vue.

Nous allons donc procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération N° 2021-040 est adoptée à l'unanimité et 6 abstentions (M. LIERMIER, Mme BAUER, Mme GROS, M. FERAUD, Mme CHAUVET, M. EL BAKI)**

## **URBANISME**

### **5° Délibération n° 2021-041 : Convention d'association pour la mise en œuvre du projet de construction IFSI – Grand Forma**

**M. Le Maire.-** Je laisse la parole à M. Guillaume SICLET.

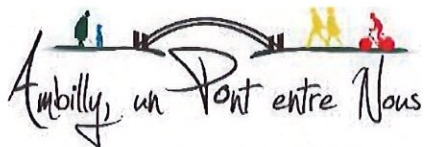
**M. Guillaume SICLET.-** Merci, bonsoir à tous. Nous avons déjà parlé du projet de la ZAC Étoile. Lors de son précédent mandat, le maire avait porté le projet de voir l'école d'infirmières installée dans la ZAC Étoile et c'est ce qui est réalisé ce soir.

*(Délibération n° 2021-041, annexée au procès-verbal)*

**M. Guillaume SICLET.-** Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**M. Le Maire.-** Je n'en vois pas. Oui, Monsieur FERAUD.

**M. Julien FERAUD.-** Je souhaite seulement apporter une précision. Effectivement, il s'agissait d'un point de contentieux, amical, entre la majorité et la minorité. Lors du dernier conseil, nous avons voté contre l'aspect foncier à proprement parler du projet de l'école d'infirmières. Je précise que nous ne sommes évidemment pas opposés au projet. Il s'agissait simplement d'un vote pour marquer le fait que nous n'étions pas entièrement convaincus par les aspects opérationnels fonciers du projet. Pour autant, évidemment, nous allons approuver la signature de la convention tripartite et nous sommes en faveur de la création de l'école d'infirmières sur le territoire d'Ambilly. Seuls les aspects fonciers avaient été critiqués et repoussés par la minorité.



**M. Guillaume SICLET.-** Monsieur FERAUD, ce sont ces aspects fonciers qui ont permis à Ambilly de conserver l'IFSI sur le territoire de l'Agglo. Le CHAL avait pour projet de démolir l'IFSI à Ambilly, et de le reconstruire à Contamine-sur-Arve, à côté de l'hôpital. Cet outil foncier nous a donc permis de garder la maîtrise et de pouvoir proposer une solution, afin d'avoir un bâtiment de formation supérieure sur notre territoire et pas seulement à Contamine-sur-Arve.

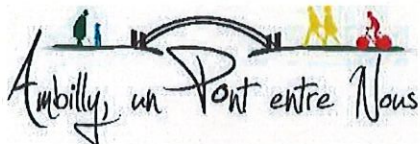
**M. Julien FERAUD.-** Nous débattons à nouveau sur d'anciens sujets. Effectivement, le CHAL était demandeur d'une cession, peut-être gracieuse, mais il ne souhaitait de toute façon pas se porter acquéreur du terrain. Notre position consistait à dire que cela aurait dû faire partie du package global avec l'aménageur de la ZAC Étoile, qui aurait dû s'en porter acquéreur. Le CHAL n'aurait pas payé un prix différent de celui de la situation présente, la commune n'aurait pas été porteur du terrain et ne l'aurait pas mis gracieusement à contribution dans le cadre du projet qui nous a été présenté lors du précédent conseil municipal.

**M. Le Maire.-** Je suis très fier de vous. C'est un très beau rapport de cause - conséquence qui plaît au logicien que je suis. Il n'empêche que ces dix ans d'engagement et de combat, cet engagement et ce combat, précèdent l'aménagement de la ZAC Étoile. Il y a une dizaine d'années, j'ai affirmé que la commune d'Ambilly s'engagerait sur le foncier quoiqu'il arrive et quelques soit le projet, pour garder l'IFSI. Et ceci, bien avant le plan guide, bien avant le choix d'UrbanEra et donc bien avant ce que vous dites là. C'est pour cela que je dis que c'est mon bébé.

C'est un combat qui remonte à plus de 15 ans maintenant, avant même que je sois maire de la commune. Nous avons créé une association de défense des usagers de l'hôpital. Cela date de 2001, quelque chose comme cela. J'étais assez jeune, mais nous avons déjà eu un combat très fort à ce niveau-là. L'hôpital partant, nous avons pris un certain nombre d'engagements et nous avons pris faits et actes. M. EL BAKI est une partie de cette mémoire puisqu'il faisait partie de cette association. Je pense qu'il ne me contredira pas sur le fait que nous nous étions battus là-dessus. Nous nous sommes battus aussi sur le maintien de l'IFSI, ce qui n'était pas gagné, avant même le projet ZAC Étoile. En tout cas, sur la commune d'Ambilly. Tous vos rapports de cause - conséquence fonctionneraient dans votre monde, mais dans le mien, ils ne marchent pas puisque malheureusement, la cause première n'est pas celle-là.

Par contre, l'IFSI a toujours été considéré – c'est toute la petite difficulté qui existe tout de même – comme un projet porté à part de la ZAC Étoile. Il a fallu l'intégrer par la suite, dans la ZAC Étoile. L'IFSI aurait pu démarrer alors que la ZAC Étoile continuait à « pétauder ». C'est cela la réalité des choses. Et c'est là toute la complexité, au même titre par exemple que le pôle d'échanges multimodal. Il sert les intérêts de la ZAC, mais il n'est pas compris physiquement, foncièrement, et administrativement dans la ZAC Étoile. Il s'agit de ce que l'on appelle des projets avec des coups partis, c'est-à-dire qu'ils sont déjà en avant.

Tous les retards ne sont cependant pas dus à la commune d'Ambilly. Nous avons toujours été facilitateurs. Les retards ont été largement dus à l'hôpital public, à l'ARS et



à la Région. La Région s'était engagée dans un premier temps, elle a maintenu ses engagements sous le président Wauquiez, il faut le reconnaître. Derrière, cela a été un peu plus compliqué puisque les chiffres annoncés ont été un peu plus élevés. Il a donc fallu repasser par des rounds financiers. La commune d'Ambilly n'a pas bougé là-dessus puisque son assiette foncière n'a pas évolué en la matière. Cela permet d'être totalement complet sur les choses. Merci. Nous allons donc procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération n° 2021-41 est acceptée à l'unanimité.**

**6° Délibération n° 2021-042 : Opposition au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération « Annemasse – les Voirons Agglomération »**

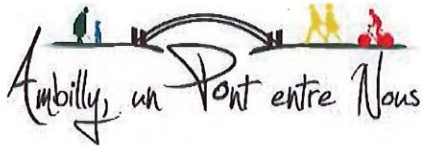
**M. Le Maire.-** Guillaume, je te laisse à nouveau la parole.

**M. Guillaume SICLET-** Merci. Cette délibération avait été initialement programmée il y a plusieurs mois sur un précédent conseil municipal. Elle a été repoussée en raison de l'état d'urgence sanitaire. Le but de cette délibération, c'est d'avoir une convention qui permet d'avoir l'IFSI sur le terrain de la Zac Etoile tout en sortant du cadre contractuel qui est fait pour les autres bâtiments de la Zac Etoile. A savoir que normalement, c'est l'aménageur Bouygues Urbanera qui vend son terrain à un promoteur pour construire son bâtiment dessus. Là en fait, on est dans un cas un peu différent. Ambilly est déjà propriétaire du terrain. Les constructeurs, le CHAL et l'Agglo, n'ont pas vocation à acquérir le foncier. Cette convention permet de revenir dans le cadre, à savoir, respecter toutes les conditions du CPAUPEE, le cahier des charges de la Zac Etoile pour le faire appliquer sur le bâtiment de l'IFSI tout en gardant Ambilly propriétaire du foncier et mettant à disposition le foncier contre un loyer pour le CHAL et Annemasse Agglo.

*(Délibération n° 2021-042, annexée au procès-verbal).*

**M. Guillaume SICLET.-** Aujourd'hui, nous estimons que nous ne sommes pas prêts et que l'Agglo n'est pas prête. D'ailleurs, les autres communes de l'Agglo se positionnent aussi pour le moment, contre ce transfert de compétence. Il faut cependant se préparer, car le cadre législatif aura peut-être changé d'ici trois ans. Il est possible que d'ici trois ans, on n'ait tout simplement pas l'occasion de se prononcer à nouveau, ce transfert sera peut-être prononcé d'emblée.

**M. Le Maire.-** Et cet élément ne tiendra pas à nous. Nous verrons bien à quelle sauce nous serons mangés. En tout cas, cela fait partie de l'évolution de l'ensemble de ces dispositions législatives qui vont vers le regroupement de collectivités et vers l'annulation des anciens syndicats. Je parle des syndicats de communes. Les syndicats, on les laisse là où ils sont, nous en avons besoin. Cela va dans le sens d'une plus grande intégration et d'ensembles un peu plus grands. Il est donc à peu près sûr que nous aurons des dispositions législatives qui iront dans ce sens-là. Il faut se rappeler qu'une élection présidentielle est



prévue l'année prochaine, et que cela fera par exemple partie du package juste après cette élection. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Monsieur LIERMIER.

**M. François LIERMIER.-** Merci. Ce que je tenais à préciser, c'est le fait qu'Annemasse Agglo a pour objectif et pour ambition à terme de devenir une véritable métropole. Dans ce contexte, cela va évidemment passer par la mutualisation de services comme celui de l'urbanisme. Nous n'y échapperons pas.

Si l'on prend l'exemple récent du projet ZAC Étoile, qui est en très large partie sur le territoire de la commune d'Ambilly, chacun doit prendre conscience de la très forte influence d'Annemasse Agglo sur ce projet. Vous avez tous certainement entendu ou lu le document de M. CHIRIATTI, ancien responsable de l'urbanisme pendant plus de 12 ans. Il a émis de très sérieuses réserves lors de l'enquête publique. Ce qui nous a surpris, bien sûr. Il a fait des remarques sur la gouvernance et sur les risques financiers pour la commune. Mais finalement, il aurait pu écrire 50 pages, cela ne changera rien. Ce que je veux dire c'est que l'on voit bien que virtuellement le transfert de la compétence PLU a déjà été réalisée. Je tiens cependant à préciser que par solidarité et loyauté envers notre commune et son service d'urbanisme, nous voterons oui.

**M. Guillaume SICLET.-** Oui à l'opposition ou oui au transfert vers l'Agglo ?

**M. François LIERMIER.-** Oui...oui

**M. Le Maire.-** Je ne suis pas cardiaque, mais j'ai failli le devenir ! Laurent.

**M. Laurent GILET. –** J'avais expliqué mon point de vue en commission qui est effectivement – comme vous le disiez Monsieur le Maire – que l'on va y arriver. Certaines communes seraient plutôt favorables à ce transfert, et d'autres n'y sont absolument pas favorables. Depuis six ans, j'assiste très régulièrement à des réunions sur le SCOT. Et effectivement, pour être une métropole, il est évident qu'il faut de la coordination, que les différents territoires ne réalisent pas chacun leur petit développement et n'essaient pas de l'optimiser à l'échelle de la commune, voire même d'un EPCI. Ce transfert me paraît nécessaire.

Par conséquent, si vous votez oui, il est possible que je vote non et je serai peut-être le seul à voter non. De toute façon dans trois ans, on remet cela sur le tapis. Il y a des choses qui doivent être faites et qui se feront, alors autant l'anticiper. Je crains qu'un non général de toutes les communes, de tout le monde, conduise à faire ce que l'on fait depuis un certain nombre d'années. On se dit : « Oui, peut-être », on attend, et lorsqu'il faudra vraiment le faire, effectivement, ce sera peut-être temps de se relever les manches. J'aurais cependant préféré qu'il y ait des appels ou des signes forts montrant que l'on est conscients qu'il est important d'y travailler.

Concernant les remarques que vous faites sur la ZAC Étoile et votre constat de l'existence d'un transfert, je regrette un peu que vous n'entendiez pas tout l'effort que l'on réalise et tous les résultats que l'on obtient au niveau de la mairie. Parce que justement, nous avons encore beaucoup de pouvoir. Globalement, cela se passe bien sur la ZAC Étoile, et





même très bien. Alors effectivement, il y a toujours des choses qui ne vont pas, mais c'est normal. À partir du moment où l'on bouge, il y a toujours un moment où l'on trébuche, voire même où l'on tombe. Ce qu'il faut, c'est juste ne pas rester couché. Et là, j'ai l'impression que cela se passe mal pour tous ces projets.

Vous parliez également des pouvoirs au sein d'Annemasse Agglo. Mais Annemasse Agglo est toute petite face aux autres pouvoirs justement. Face aux promoteurs immobiliers, face aux grands groupes, Annemasse Agglo est toute petite et avec très peu de techniciens. Même s'ils déploient beaucoup d'énergie, cela n'a rien à voir avec le Grand Lyon ou avec les grandes métropoles. Toutes ces grandes métropoles possèdent des outils d'urbanisation, de planification, à l'échelle de leur population avec des ressources humaines importantes. Lorsque des rencontres avec des promoteurs immobiliers ont lieu, il y a dix avocats d'un côté, mais il y en a aussi dix de l'autre. Alors qu'à l'échelle d'Annemasse Agglo, avec ses petits 90 000 habitants, face à des Bouygues ou à d'autres, l'énergie nécessaire est énorme. Cela demande une attention de tous les jours. C'est ce qui est fait et avec de bons résultats, mais parfois on regrette de ne pas être plus puissants, avec les épaules un peu plus carrées. Et puis à un moment, il y a des limites. Tous les services de la mairie ou de l'Agglo ne sont pas uniquement peuplés de surhommes.

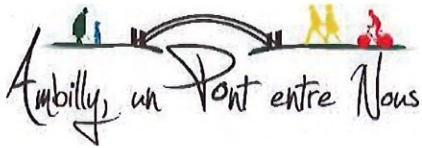
Ce type de mutualisation signifie donc une montée en compétence et la possibilité d'affronter, sinon les grands méchants promoteurs immobiliers en tout cas, ceux qui ont des intérêts à construire, à développer, plutôt qu'à faire vivre et optimiser ce qui existe sur le territoire. Merci.

**M. Le Maire.-** Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, Monsieur FERAUD.

**M. Julien FERAUD.-** Je souhaiterais exprimer mon point de vue personnel. Encore une fois, nous avons chacun notre sensibilité. On l'entend dans la majorité, on l'entend aussi dans la minorité. Moi aussi, d'un point de vue philosophique, j'étais plutôt en faveur de ce PLUi [*Plan Local d'Urbanisme intercommunal*] parce que cela fait sens. Malheureusement ou heureusement, c'est le sens de l'Histoire avec une intégration de plus en plus forte au niveau aggloméré.

Pour autant, je rejoins également la position de principe arrêtée, d'une part dans la commission d'urbanisme et maintenant dans le cadre de ce conseil municipal, car je ne pense pas que tous les paramètres soient au vert pour permettre ce transfert. Je pense en particulier, qu'un travail est à effectuer au niveau de l'Agglomération pour pouvoir assurer et rassurer les citoyens de chacune des communes, leur dire qu'ils seront toujours entendus, et que cet outil de PLUI ne sera pas quelque chose de technocratique et désincarné sur lequel nous aurons encore moins de prises.

J'ai néanmoins une inclinaison favorable au fait que, dans un temps plus ou moins long, nous allons passer. Je pense que cela apportera aussi des gains à ce niveau-là en termes d'efficacité, mais également de rationalité au sein de toutes les communes. Cela permettra aussi peut-être de faire valoir un point de vue auprès de certains intervenants comme la préfecture, qui se situera réellement au niveau communautaire lorsqu'on discute par exemple des logements sociaux. Je vous remercie.



**M. Le Maire.-** Merci. Je vous remercie aussi de ces échanges parce que nous touchons très clairement des questions de principe. Pour certains, le principe vaut plus que le pragmatisme et pour d'autres, le pragmatisme vaut plus que le principe.

J'entends certaines positions intermédiaires aussi, ce qui est plutôt mon cas. Je suis toujours embêté sur cette délibération parce que je serais plutôt ouvert à la discussion sur le PLUI. Mais je m'en tiens à ce que nous avons discuté en commission urbanisme et surtout, je défendrai au sein d'Annemasse Agglomération le fait qu'il est nécessaire de travailler sur cette question pendant trois ans. Il ne faudrait pas se trouver à nouveau face à cette même délibération proposée et se demander : « Est-ce qu'on y va ? Est-ce qu'on n'y va pas ? » Si nous travaillons sur ce sujet, peut-être aurons-nous plus de chances de pouvoir mettre des éléments dans la balance. Si nous n'y avons pas travaillé, nous ferons à nouveau le même débat qu'aujourd'hui et peut-être même moins serein, car nous nous sentirons frustrés de ne pas véritablement avoir avancé pendant trois ans. C'est un peu délicat.

En attendant, cela suit quand même le cours de l'Histoire. Je voterai oui pour cette délibération, mais j'entends parfaitement ces musiques-là. Bien évidemment, chacun doit se sentir libre de ses opinions sur un sujet qui touche très globalement le principe et l'image que l'on a de l'urbanisme, et du poids d'une commune dans cet urbanisme. Nous allons donc procéder au vote.

*(Il est procédé au vote.)*

**La délibération N° 2021-042 est adoptée à la majorité et 1 voix CONTRE (M. GILET).**

**M. Le Maire.-** Tu défendras donc cette décision avec moi à l'Agglo, on essaiera de se mettre en binôme là-dessus. Surtout que je suis plutôt d'accord avec toi, alors c'est un peu embêtant. Parfait, nous avons terminé l'ordre du jour du conseil municipal sur les parties délibératives. Il y a des questions diverses qui ont été posées par la minorité. Je laisse donc la parole au groupe minoritaire. On répond l'une après l'autre si vous le voulez bien.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

**M. Le Maire.-** Des questions diverses ont été posées. Je laisse donc le groupe minoritaire lire ses questions et nous répondrons à l'une après l'autre, si vous le voulez bien.

**M. Julien FERAUD.-** Je vais lire la première question, Monsieur le Maire. François lira la deuxième. Le premier thème concernait le projet ZAC Étoile.

Dans le cadre du projet de la ZAC Etoile, et à part une courte présentation de la société UrbanEra (Groupe Bouygues) aux élus d'Ambilly en dehors du cadre formel du conseil municipal, très peu d'interactions ou de concertation publique dans un cadre de démocratie locale ont été réalisées.



Ce projet immobilier de très grande ampleur aura un impact direct sur l'environnement urbain, social d'Ambilly et sur ses aménagements nécessaires pose de nombreuses questions ouvertes à l'ensemble de nos concitoyens.

Même si ce projet semble déjà ficelé depuis longtemps, et que les clés ont déjà été remises à des bureaux d'études, des sociétés de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de Bouygues, il est regrettable que les communes directement concernées n'aient plus désormais la possibilité de modifier le projet, à part en acceptant de « mettre en compatibilité » leurs PLU respectifs, contraintes dans le futur de payer les équipements publics qui s'avéreront nécessaires, au frais des contribuables.

L'ancien responsable de l'urbanisme d'Ambilly durant ces 13 dernières années a émis de très sérieuses réserves sur ce projet dans des commentaires lors de l'enquête publique de mai 2021, tant sur le manque de concertation avec les habitants, les communes ou les collectivités locales que pour des aspects techniques et financiers.

Ceci engendre des questions sur la viabilité de ce projet, sur le discours officiel de la commune en faveur de ce projet et sur les fortes contradictions internes au sein de la municipalité, qui loue publiquement le projet conduit par l'agglomération, qui critique officieusement la forme et certaines décisions sur le fond.

Aussi, nous souhaiterions vous soumettre la question suivante : concernant l'architecture et la construction des bâtiments : est-il vrai que la hauteur de certains bâtiments pourra correspondre à R+10 ?

**M. Guillaume SICLET.-** Le PLU définit une hauteur maximale des constructions fixée à 36 mètres dans la zone U Étoile. Cette hauteur n'est pas uniforme sur l'ensemble du périmètre puisque l'OAP numéro 6 du PLU traduit la volonté d'avoir des constructions de hauteurs différentes et contextualisées, donc des constructions basses en R+1 et R+2 en limite nord de ZAC Étoile en vue de se raccrocher au tissu urbain existant, jusqu'à des hauteurs maximales de R+11 le long des voies ferrées en réponse aux constructions situées en partie sud des voies ferrées hors ZAC.

Cette hauteur maximale est donc très ponctuelle dans le projet et pourra effectivement atteindre R+11 sur quelques bâtiments. Le projet est conçu sous forme de plots, au contraire de barres, écrêtés donc de hauteurs variables, laissant des cônes de vue et permettant de maintenir des dégagements et des ensoleillements.

La densité du projet est raisonnée, car elle correspond à son emplacement dans l'agglomération. En effet, la ZAC Étoile est en cœur d'agglomération à proximité immédiate du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse, pôle structurant de dessertes en transports en commun, sur une large friche ferroviaire et hospitalière. La politique d'aménagement du territoire depuis de nombreuses années édicte de densifier les centres urbains, combler les dents creuses, plutôt que de favoriser l'étalement urbain qui est consommateur d'espaces cultivables et de ressources.



**M. Le Maire.-** Merci.

**M. Julien FERAUD .-** Merci. Deuxième question. Pour quelles raisons dans l'îlot C8 d'Ambilly, la surface de plancher globale initialement de 13 169 m<sup>2</sup> a-t-elle été augmentée à 13 745m<sup>2</sup> dans le permis de construire ?

**M. Guillaume SICLET.-** La surface de plancher global initiale de l'îlot C8 était comprise entre 12 624 m<sup>2</sup> à 13 266 m<sup>2</sup> pour 188 logements. Cette fourchette des premières fiches de lots s'est stabilisée dans le dossier de réalisation de la ZAC à 13 169 m<sup>2</sup> pour 183 logements. Ces documents ne constituant pas des documents opposables, les permis ont en effet été instruits avec une surface de 13 745 m<sup>2</sup> pour 169 logements. À une échelle micro, les logements ainsi proposés offriront un plus grand confort d'usage puisque leur superficie est plus importante. À l'échelle macro, ces écarts non systémiques reflètent l'évolution du projet et ne pourront au final dépasser la programmation globale de la ZAC soit 165 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 97 915 m<sup>2</sup> pour la destination logement.

Pourquoi y a-t-il un écart ? L'outil ZAC constitue la filière publique de l'aménagement urbain, ce qui permet au maître d'ouvrage d'être entièrement maître de l'aménagement de son territoire et ainsi d'imposer des prérogatives architecturales, urbaines, et environnementales, que les autres filières ne permettent pas d'imposer de manière aussi nette et totale. Concrétiser cette volonté collective ne peut passer par un plan prédéfini. L'ordre envisagé et les volontés de la collectivité à un temps T0 vont nécessairement se confronter aux réalités du projet urbain et aux modèles économiques de la construction des divers opérateurs privés à un temps t+1. C'est le cas des superficies de surface de plancher au sein de l'îlot C8.

Dès lors, on dit que le projet précède le plan, c'est-à-dire que théoriquement le règlement est formalisé après le projet opérationnel. Ce qui est l'inverse de l'outil PLU, par exemple. Le plan précède le projet, c'est donc au projet de s'adapter aux règles édictées. Dans le cas de la ZAC Étoile, il y a tout de même un plan PLU avec des règles de zones précises qui cadrent le projet urbain, ce qui n'est pas forcément le cas d'autres ZAC. Cette manière de faire de l'urbanisme peut surprendre, car elle est évolutive. Tout n'est pas formalisé de manière catégorique, mais elle permet à la collectivité de ne pas imposer des contraintes qui seraient perçues de manière illégitime du point de vue de la conception architecturale.

**M. Julien FERAUD.-** Merci Monsieur SICLET. Le deuxième thème sur la ZAC Etoile est la mobilité. Dans la mesure où le tram ne dessert pas directement la ZAC, et le point noir des embouteillages quotidiens sur l'axe de la rue de l'Helvétie, Ambilly est-elle en capacité d'absorber un flux de véhicules supplémentaire (1400 logements, on peut imaginer 1400 voitures), qui passera par la rue de la Fraternité à proximité immédiate de l'école du même nom ?

**M . Guillaume SICLET.-** L'écoquartier de la ZAC se développe autour d'un pôle d'échanges multimodal performant qui inclut le Léman Express en cœur d'agglomération. La mobilité est donc un sujet crucial pour cette ZAC. Le choix a été fait de fortement valoriser



l'usage des transports en commun et des modes doux, plutôt que de faire une large place à la voiture.

Le quartier est conçu pour privilégier les déplacements en mode doux ou en transport en commun. La place de la voiture est donc limitée et encadrée. Au regard des taux de motorisation des ménages et des solutions de mobilité proposées, tous les habitants ne se déplaceront pas en voiture et encore moins de manière pendulaire. Les modes de vie et de déplacement que l'on observe aujourd'hui ne seront pas les mêmes dans dix ou 15 ans.

Les seules voies circulables par les voitures dans le quartier sont les voies actuelles qui seront requalifiées, à savoir la rue de la Fraternité et la rue du Gaz, ainsi que quelques venelles, mais uniquement destinées aux habitants du quartier. Le reste du quartier est destiné aux transports en commun, rue de la Gare au sud et rue de la Rotonde au nord, et aux modes doux, donc les places, les parvis, le mail de l'hôpital et le jardin ferroviaire.

On aura donc un axe central composé de la rue de la Fraternité, rue du Gaz, jouant le rôle de desserte principale et reliant la rue du Jura et la rue Ravier. Il s'agit d'un axe de circulation à double sens, aménagé, sécurisé, et limité à 30 km/h avec du stationnement bilatéral.

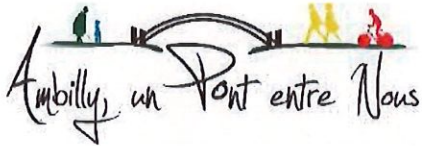
On aura des rues de quartier reliées aux axes principaux permettant la desserte locale, avec un trafic limité et traité en espaces de rencontres ou en voies partagées, où la circulation est limitée à 20 km/h, la rue de l'Europe, la rue de la Tour et la venelle des Voirons ; des espaces partagés réservés aux modes doux, mais où l'accès pour les livraisons et les services de ramassage des ordures ménagères et des pompiers est autorisé, le mail de l'hôpital, la place du Jura ; un espace partagé dont la circulation est réservée aux bus et aux modes doux, le mail de la Rotonde ; et la passerelle au-dessus du faisceau de voies ferrées est prévue en continuité des différents cheminements piétons et des rues. La voie verte d'agglomération traversera le jardin qui longe les voies ferroviaires pour relier la gare.

S'agissant du plan de circulation qui encadre l'évolution de la circulation à Ambilly, l'axe Mon idée - Jura -Marronnier fera l'objet d'aménagements afin d'encadrer au mieux le trafic automobile. Cet aménagement sera réalisé avant la livraison finale de la ZAC Étoile et permettra un partage plus équitable des mobilités afin de ne pas systématiquement favoriser l'usage de la voiture individuelle, comme cela peut être le cas aujourd'hui.

**M. Le Maire.-** Question suivante.

**M. Julien FERAUD.-** Merci. Concernant l'environnement, l'agglomération et les communes associées ont-elles étudié et envisagé des alternatives à la chaufferie bois, qui pourrait s'avérer extrêmement néfaste en matière d'émissions de particules fines, quelle que soit la technologie mise en œuvre, et alors que ces solutions reposant sur la biomasse sont de plus en plus décriées par les experts qui les qualifient de « contreproductives » ?

**M. Laurent GILET.-** Puis-je me permettre de répondre ? Déjà, nous sommes tous d'accord sur la comparaison entre un réseau de chaleur et du chauffage individuel. Donc le réseau de chaleur, c'est bon.



Maintenant, il est nécessaire de mettre de l'énergie dans ce réseau de chaleur. Effectivement, on pourrait utiliser la géothermie. On en parle, même sur la région. C'est très compliqué, car il s'agit vraiment des prémisses de la géothermie. Il ne sera pas possible d'installer un système géothermique sur cette ZAC dans les deux, trois ans qui viennent. Et c'est à ce moment-là qu'il faudra de l'énergie. Cela ne veut pas dire que dans quelques années, dix ans, 15 ans, 20 ans, ce ne soit pas relié à un système de géothermie. Lorsqu'on a un réseau de chaleur, on peut modifier la chaleur par la suite. Donc, on oublie la géothermie. C'est trop tôt.

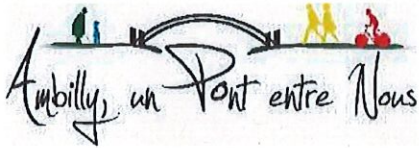
Il serait possible d'installer du solaire thermique. Pour le solaire thermique, il faudrait trois, quatre, cinq toits remplis de panneaux thermiques pour avoir suffisamment d'énergie, uniquement en été. Si on voulait éventuellement chauffer en hiver, il faudrait des panneaux thermiques à foison. On oublie donc le solaire.

Je ne parle pas de l'électricité. Un réseau de chaleur chauffé à l'électricité, éventuellement, ce serait une première mondiale. Mais je ne suis pas sûr que d'un point de vue écologie, si on considère la provenance de l'électricité... Et produire de l'électricité pour ensuite produire de la chaleur, ce n'est pas concevable. Donc, on oublie aussi.

Ensuite, il reste le gaz ou le fuel éventuellement. Il s'agit d'énergies fossiles. Effectivement, brûler du gaz entraîne globalement la libération de CO2 et d'eau. Cela évite les poussières, donc ce n'est pas trop mal. Par contre, il s'agit d'énergies fossiles. L'énergie fossile, c'est le réchauffement climatique, c'est la perspective de cet été qui sera pire l'été prochain. On pourrait se dire : « Si nous n'y pouvons rien, continuons à 'cramer' le fossile ». Mais l'idée, c'est quand même d'essayer de ne pas toucher à cette énergie fossile. Le fuel est une éventualité, mais je n'en parle pas, parce qu'il va rapidement être interdit sur les nouvelles chaudières. De plus, je pense qu'en termes d'émissions de poussières et de produits toxiques, il est quand même bien placé.

Il ne reste donc plus que le bois. Il est important de distinguer l'action de brûler du bois dans une cheminée et celle de brûler du bois dans une chaudière. Brûler du bois dans une cheminée, à énergie égale, c'est 260 fois plus polluant en termes de poussières et de particules fines que de brûler dans une chaudière dans laquelle il est possible de contrôler l'apport d'oxygène. Il s'agit seulement de la combustion. Dans une chaudière collective, dans le cadre d'un réseau de chaleur, la combustion est optimisée, mais cela nécessite un grand nombre de filtres, et de plus en plus performants. Des filtres répondant à des normes, pour que ce qui sort corresponde à des normes. Donc là, on va se retrouver avec un outil industriel qui, en faisant des calculs avec environ un rapport 260, va polluer comme à peu près dix cheminées individuelles. Mais avec cette pollution, entre guillemets, on va chauffer à peu près 2 600 logements.

Si on interdit toute combustion au bois et tous moyens de chauffage au bois sur l'Agglo, donc les maisons individuelles... Je parle de cheminées ouvertes, mais également de cheminées fermées. Elles polluent moins, chauffent beaucoup mieux peut-être, mais en termes de combustion... Dans une chaudière industrielle comme celle-ci, il est possible de modérer le flux d'oxygène. En plus, les poussières et les fumées passent de nouveau dans la



chaudière pour que tout brûle au maximum. Ce qui sort, c'est vraiment très peu compte tenu de la quantité d'énergie produite. Donc, quand vous employez le mot « néfaste », je veux bien l'entendre parce que ce n'est pas bon. Par contre, le mot « extrêmement » est vraiment extrêmement trop, je crois.

**M. Julien FERAUD.-** Monsieur MATHELIER, me permettez-vous de répondre ? Je sais que, théoriquement, le débat est limité dans le cadre de l'échange de questions.

**M. Le Maire.-** Je souhaitais ajouter quelques informations avant que vous répondiez. Bien évidemment, Laurent GILET est plutôt expert concernant ces questions. Mais nous avons également demandé une expertise au SYANE [Syndicat des énergies et de l'aménagement].

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments qui sont notamment portés par des ONG comme prioritaires, mais aussi par l'ADEME, qui sont quand même des personnes sérieuses. Il me semble, en tout cas. Cela pour effectuer un point méthodologique sur le fait que ce qui est apporté ce soir est solide. Monsieur FERAUD, vu que le Conseil n'a pas été long, je vous laisse exceptionnellement reprendre la parole pour une minute.

**M. Julien FERAUD.-** Très bien. Pour vous répondre, Monsieur GILET, j'entends qu'il y ait des organisations qui soient en faveur et encouragent la chaufferie bois. Pour autant – je les ai référencées d'ailleurs dans l'enquête publique – il existe des études et des organisations qui critiquent l'usage de la biomasse et la qualifient de pire, finalement, que les énergies fossiles telles que le gaz.

Vous disqualifiez une chaufferie centrale basée sur la technologie gaz au motif que c'est une énergie fossile. Celle-ci a ses propres soucis. Pour autant, il apparaîtrait – et encore, j'ignore la technologie qui sera mise en œuvre, nous possédons peut-être une technologie très particulière à Ambilly ou dans l'agglomération – que les experts en question remettent en cause le fait que la biomasse contribue à limiter les effets sur le réchauffement climatique. Au contraire, cela est dénoncé comme un facteur aggravant par rapport aux anciennes technologies comme le gaz. Nous verrons par la suite lors de la mise en œuvre. Je reste cependant dubitatif sur le fait qu'une chaufferie qui alimente en chaleur 2 600 logements puisse émettre l'équivalent de dix cheminées en particules fines. Nous verrons ce qu'il en sera lorsqu'elle tournera.

**M. Abdelkrim MIHOUBI.-** Le gaz sera terminé en 2023. Il sera interdit. Dans les appartements comme dans les maisons individuelles. Il s'agit seulement d'une information. Le gaz sera interdit en France à partir de 2023. Même les chaudières à gaz ne seront plus vendues.

**M. Julien FERAUD.-** Il faut voir l'information exacte. Mais d'ici 2023, j'ai du mal à croire que des millions de logements vont se raccorder autrement pour la fourniture de l'énergie. Mais il faut voir l'information en question.

**M. Abdelkrim MIHOUBI.-** Cela concerne les nouveaux logements.



**M. Laurent GILET.-** Pour revenir sur votre intervention concernant la biomasse. Cela peut effectivement poser des problèmes lorsqu'on produit de la biomasse. On crée alors des cultures qui doivent être brûlées. On fait de l'agriculture avec l'objectif de faire du diesel vert, de l'essence verte et des terres agricoles sont donc utilisées pour produire des choses qui ne vont pas être mangées, mais qui vont servir d'énergie. Là effectivement, cela pose un gros problème.

L'objectif ici, et tel que le bassin d'approvisionnement de ce bois est prévu, est bien l'utilisation de déchets. Des déchets qui sont laissés en forêt, qui pourrissent, fermentent et dégagent notamment du méthane. C'est aussi ce qui est intéressant. Dans ce genre de projet, si on cherche à minimiser les coûts, cela peut conduire à aller chercher des palettes de bois à l'autre bout de l'Europe, qui correspondent à des coupes à blanc de forêt, et qui peuvent donc poser des problèmes écologiques. Là, il s'agit d'un approvisionnement local, dans une forêt qui est largement sous-exploitée en raison de nombreuses pentes. À de nombreux endroits, le bois pourrit et meurt. Alors encore une fois, en termes de biodiversité, cela présente toujours des avantages. Mais en termes d'inconvénients... Le système n'est pas parfait, mais c'est le meilleur.

Je rajouterai quelque chose que j'ai appris. Cette information m'avait un peu dérangé, mais elle pourrait vous rassurer. Si dans quelques années, il s'avère que le bois est vraiment mauvais, une chaudière à gaz est également prévue dans la chaudière construite, elle sert à faire les appoints. J'étais même étonné de constater la puissance de cette chaudière à gaz en termes d'équilibre. En théorie, elle n'est pas utilisée ou alors sous-utilisée. Son utilisation n'est prévue que si les températures sont proches des moins 20 ou moins 50 degrés et que des problèmes d'approvisionnement en bois surviennent. Dans ce cas, il est impératif de fournir de la chaleur, car il existe une obligation de fourniture de chaleur. Il est donc prévu l'installation de cette chaudière à gaz, relativement grosse, dans la chaufferie. Tout en conservant l'objectif d'utiliser le gaz au minimum, mais bien le bois local.

Je précise encore une fois qu'il ne s'agit pas de bûches. C'est l'action de brûler des bûches qui entraîne une pollution importante. Il s'agit de palettes, d'éléments concassés et séchés de la meilleure manière. Lorsque cette matière brûle, à énergie égale, elle dégage 260 fois moins d'émissions qu'une cheminée ouverte.

**M. Julien FERAUD.-** Merci. Le dernier thème concernant la ZAC Etoile est sur les équipements publics et de service au public. : quels sont à ce jour les équipements publics confirmés dans la ZAC Étoile : une école, une crèche, une résidence médicalisée pour seniors, un pôle médical ? Pour quels montants, sur quel budget, si d'aventure, on a des projets prévus.

**Monsieur le Maire.-** Monsieur SICLET

**M. Guillaume SICLET.-** Le programme de la ZAC Étoile inclut la réalisation de ces équipements publics dans des espaces publics et espaces verts, le jardin ferroviaire, la place du Jura ; des prolongations et des créations de voies ; une passerelle au-dessus des espaces ferroviaires ; des réseaux divers, un terrain de football, un boulodrome et un





gymnase. Les collectivités compétentes n'ont identifié aucun équipement de superstructures autres que ceux listés au programme des équipements publics qui auraient vocation à s'implanter sur le site de la ZAC Étoile.

En revanche, d'autres équipements seront réalisés en dehors de la ZAC. L'équipement public scolaire, la Maison Carrée, sur lequel la majorité travaille ; la chaufferie et le réseau de chaleur dont on vient de parler ; et un local Petite enfance, qui sera un financement privé propre aux futurs gestionnaires.

**M. Julien FERAUD.-** Merci. Et dernière question concernant le parking public. Combien de place sont-elles prévues ? Quel est le montant des équipements ?

**M. Le Maire.-** Monsieur SICLET ?

**M. Guillaume SICLET.-** Nous travaillons sur ce projet de parking public. Pour le moment, il se situe vraiment au stade des études préliminaires et nous n'avons encore ni budget ni nombre de places exact à communiquer. Nous estimons qu'il y aura une fourchette entre 150 et 250 places à créer à proximité de la ZAC Étoile. L'emplacement n'est cependant pas identifié, ni le budget. Nous ne sommes pas plus avancés que cela pour le moment sur ce projet. Nous en sommes cependant conscients. Nous avons également obtenu un accord politique avec Annemasse Agglo pour le financement partiel de ce projet de parking.

**M. Le Maire.-** Un accord de haute lutte. Il fallait le dire. Ce n'était pas du tout ce qui était prévu, donc cela fait partie des combats que nous avons menés. Monsieur LIERMIER avait des questions, je crois.

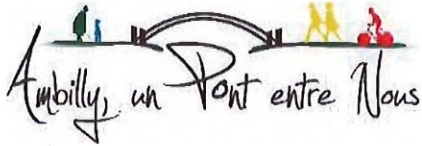
**M. François LIERMIER.-** Oui. Il s'agit du thème numéro 2 et de nos questions sur la situation de la police municipale. Monsieur le Maire, dans votre programme, vous aviez prévu d'augmenter les effectifs de la Police municipale à Ambilly.

Pour autant, nous constatons aucune réalisation concrète, concernant un sujet souvent minoré par la majorité, alors que de nombreuses embauches ont été lancées (et abouties) pour du personnel administratif. Pire, il semblerait que des départs non anticipés de nos agents pour des communes voisines, qui offrent des conditions plus intéressantes, seraient susceptibles de réduire encore les effectifs actuels, loin d'être pléthoriques.

Pour autant, le sujet de la sécurité et de la tranquillité d'Ambilly devrait être prioritaire à l'issue du déconfinement et à l'approche de la période estivale.

Pouvez-vous s'il-vous-plait préciser les points suivants : à ce jour après les démissions éventuelles qui vous ont été notifiées, quels seront les effectifs projetés de la Police municipale pendant la période estivale – sans nouveau recrutement ?

**M. Le Maire.-** Très bien. Vous êtes presque bien informés. J'ai une très bonne nouvelle pour vous ce soir, j'en ai même deux. La première bonne nouvelle, c'est que nous avons déjà, à un an, réalisé votre programme. Je l'ai retrouvé : « *Augmenter le nombre d'agents de police à quatre* », voilà ce que disait votre programme. Nous avons quatre



policiers municipaux puisque nous avons recruté, donc nous avons réalisé, en tout cas, votre programme. Nous, nous avons proposé de monter ce nombre à six. Je pense donc que c'est une très bonne nouvelle, que vous prenez ce soir avec un certain plaisir.

La deuxième chose, c'est que contrairement à ce que vous dites – il convient de répondre sur ce point – les autres communes ne proposent pas forcément des offres et des conditions plus intéressantes. Ambilly se situe même parmi les régimes indemnitaires les plus importants. Les agents à Ambilly ont bénéficié de tout le travail réalisé dans les comités techniques, au sein desquels je siége en qualité de président. Ce travail dans les comités techniques a conduit, bien évidemment, à de bonnes conditions de travail pour les agents les plus précaires, mais également pour des agents comme nos policiers municipaux. Le policier municipal qui nous quitte bénéficiera d'ailleurs d'un régime indemnitaire moins important. En effet, il ne sera pas sur le même grade dans l'autre commune de l'Agglomération qui l'accueille.

Il me faut également répondre sur la question du sujet de la sécurité et de la tranquillité comme étant prioritaire. À part si l'on considère qu'il peut y avoir plusieurs priorités – et le philosophe que je suis considère qu'une priorité doit être seule – c'est un peu compliqué parfois. Pour nous, la priorité actuelle n'est pas tant la sécurité. La sécurité, nous nous en occupons au quotidien. Je vous l'ai indiqué tout à l'heure, cela fait partie de nos missions régaliennes. Nous avons embauché une société de surveillance en plus, nous avons créé de petits emplois, nous avons augmenté un certain nombre de contrats de travail au sein de la collectivité, notamment parmi les agents espaces verts, les adjoints d'animation ou autres, pour pouvoir faire de la présence sur le terrain.

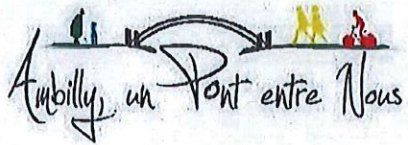
La sécurité, ce n'est pas uniquement la police. Pour nous, la priorité aujourd'hui est de répondre à la détresse des habitants. C'est ce que nous faisons avec la mutuelle communale et aussi avec le retour à la culture et au sport. C'est de reprendre la vie. Je pense que la priorité pour cette collectivité, à ce moment de déconfinement, est avant tout de redonner de l'espoir et de la vie aux Ambilliens.

**M. François LIERMIER.-** Dernière question : la Police municipale sera-t-elle en mesure d'assurer l'entièreté et la continuité de ses missions en juillet et en août, compte tenu des effectifs actuels et projetés, des vacances nécessaires de nos agents toujours en place, et de l'annualisation du temps de travail ?

**M. Le Maire.-** Oui.

Merci bien. Il n'y a pas d'autres questions, donc je vous souhaite à tous une excellente soirée. Un conseil municipal est prévu le 17 juin, avant les élections du 20 et du 27 juin. Je vous souhaite à tous une excellente fin de soirée. Je remercie l'opposition pour l'ensemble de ces questions auxquelles j'ai eu plaisir, avec mes adjoints, à répondre ce soir. Merci beaucoup à tous. N'oubliez pas d'aller signer auprès de Grégory la feuille d'émargement.

Merci bien. Et merci à ceux qui étaient en ligne.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34

Fait à Ambilly, le 14.03.2022

Monsieur Le Maire

Guillaume MATHÉLIER

Secrétaire de séance

Madame Bertilla LE GOC, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire





## **Annexes**

### **Délibérations n°038 à 043**